

AFFAIRE N°1 - Budget primitif pour l'année 1975.

Monsieur Marcel HOARAU, Président de la Commission des Finances donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif pour l'année 1975. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses à 7 037 530 065 F CFA ou 140 750 600,30 Francs nouveaux.

La répartition des recettes et des dépenses par chapitre est la suivante :

<u>1° - INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAPITRE 900 - Hôtel de Ville et bât.administratifs	320 000 000	339 800 000
901 - Voirie	837 665 000	869 665 000
902 - Réseaux	1 004 950 000	1 024 300 000
903 - Equipement scolaire et Culturel	1 269 200 000	1 292 700 000
904 - Equipement sanitaire et Social	10 000 000	13 650 000
906 - Services industriels et commerciaux		1 350 000
908 - Urbanisme et habitations		40 450 000
909 - Autres équipements		5 000 000
914 - Programme pour les autres tiers		1 000 000
925 - Mouvements financiers	32 224 465	
	<hr/>	<hr/>
	3 474 039 465	3 885 915 000
CHAPITRE 927		
ARTICLE 115 - Prélèvement sur recettes ordinaires pour couvrir le déficit de la section d'investissement	411 875 535	
	<hr/>	<hr/>
	3 885 915 000	3 885 915 000

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAPITRE 930 - Services financiers	5 000 000	248 000 000
CHAPITRE 931 - Personnel permanent	36 700 000	792 750 000
CHAPITRE 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	50 000	199 300 000
CHAPITRE 934 - Administration générale	301 000	337 700 000
CHAPITRE 936 - Voirie	111 000	604 000 000
CHAPITRE 940 - Relations publiques	32 761 200	22 049 200
CHAPITRE 942 - Sécurité et Police	10 000	11 259 420
CHAPITRE 943 - Enseignement	52 000	158 570 000
CHAPITRE 944 - Oeuvres sociales scolaires	39 800 000	259 585 000
CHAPITRE 945 - Sports	5 005 000	30 110 000
CHAPITRE 950 - Services sociaux à compt.distincte	250 000	
CHAPITRE 951 - Services sociaux sans compt.distincte	2 000 000	29 920 000
CHAPITRE 953 - Hygiène et protection sanitaire	600 000	2 275 000
CHAPITRE 955 - Aide Sociale	1 000 000	411 377 232
CHAPITRE 965 - Domaine productif de revenus	9 102 000	
CHAPITRE 967 - Services à caractère indust.et Commercial	23 600 000	16 235 000
CHAPITRE 970 - Charges et produits non affectés	19 111 000	6 474 213
CHAPITRE 971 - Service fiscal - impôts obligatoires à taux fixe	1 100 482 000	
CHAPITRE 972 - Service fiscal - impôts obligatoires à taux variable	961 380 000	22 010 000
CHAPITRE 977 - Service fiscal - Impôts complémentai- res	1 326 175 400	
	-----	-----
	3 563 490 600	3 151 615 065
	3 151 615 065	

Soit un excédent de 411 875 535

Qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget Primitif pour l'année 1975.

LE MAIRE - Dans ce rapport, vous avez toutes les considérations normales concernant ce budget, est-ce que quelqu'un à quelque chose à dire ? Nous verrons ensuite le budget chapitre par chapitre.

MME ROCHE - Lorsque vous parlez de 915 millions d'octroi de mer, est-ce que l'augmentation qui a été demandée par le Conseil Général est comprise dans cette somme ?

LE MAIRE - Ce sont des chiffres prévisionnels qui seront peut-être quelque peu modifiés lorsque nous disposerons des chiffres définitifs.

Mme ROCHE - Ce qui veut dire que le commerce diminue.

LE MAIRE - Ca veut dire que les importations ont stagné, n'ont pas augmenté d'une façon considérable.

M. GERARD - Le système de répartition, entre les communes, de l'octroi de mer est moins favorable cette année à Saint-Denis que d'habitude.

MME ROCHE - A saint-Denis, on paie plus d'impôts que dans les autres communes.

LE MAIRE - Oui, en quantité absolue. Cela dépend du nombre d'habitants. Il y a des endroits où l'on paie plus d'impôts, par exemple à la Possession, à Saint-Paul et à Saint-André. Cela est en proportion de la richesse mais pas en proportion du nombre d'habitants. Il est évident que celui qui a un chiffre d'affaires de 50 millions paie beaucoup plus cher que celui qui a un chiffre d'affaires de un million.

Mme ROCHE - Lorsqu'on voit dans le budget acquisitions de chaises, de quelles chaises s'agit-il ?

LE MAIRE - C'est un complément de chaises. Les dernières acquisitions remontent à 1964.

M. NATIVEL - En ce qui concerne le budget 1975 comparé à celui de 1974, je m'aperçois que le budget 1975 a augmenté de 57% mais si on compare la section d'investissement par rapport à l'année 1974, on s'aperçoit que l'augmentation est de 110%, deux fois plus que l'année dernière. Si on compare le budget de fonctionnement l'augmentation n'est que de 20,2%.

LE MAIRE - Cette deuxième constatation est un signe de bonne gestion. Normalement dans tous les budgets le fonctionnement est nettement supérieur à l'investissement. Le fonctionnement est tiré sur les fonds propres de la Mairie.

M. NATIVEL - 17% de remboursements d'emprunts pour l'année 1974 donne 17,3% pour l'année 1975, qu'est-ce que cela représente ?

LE MAIRE - Cela représente un remboursement d'intérêts de 7,14% par rapport aux recettes ordinaires et d'après les normes une commune n'est sur-endettée qu'à partir de 10%. En 1974, nous étions à 6,93%, en 1975, nous serons à 7,14%. Vous voyez une commune comme Saint-Paul dépasse actuellement le plafond. J'ajoute que si l'investissement est assez important, c'est qu'il porte sur deux ans (1974 et 1975).

M. NATIVEL - Dans le budget 1975, au fonctionnement il est intéressant de comparer la charge fiscale qui pèse sur les contribuables de la Commune en 1975 et celle de 1974. D'après le calcul que j'ai pu faire, je suis arrivé à une augmentation de 19%. Cela me paraît raisonnable. En ce qui concerne l'impôt mobilier, en 1974, celui qui a payé 30 000 F d'impôts paiera 35 000 F en 1975. Cela me paraît fort correct.

Mme ROCHE - 19% des centimes pour une économie qui actuellement est, ou stagnante ou en régression cela fait vilain. Ce sont toujours les mêmes qui payent et nous nous retrouverons devant le problème du chômage.

LE MAIRE - Si nous n'avions pas fait d'effort fiscal, nous n'arriverions même pas à couvrir le budget même en supprimant tout ce que nous avons à faire. Nous arriverions à tourner à vide, c'est-à-dire, en payant le personnel pour ne rien faire.

Mme ROCHE - C'est le cas de beaucoup de gens.

LE MAIRE - La Commission des Finances a bien examiné cela.

Mme ROCHE - Est-ce qu'on ne pourrait pas arrêter de construire les classes ?

LE MAIRE - Nous allons nous retrouver dans la position de départ. Nous sommes entraînés de rattrapper le retard, si l'on commence à dire on ne fait pas ceci, on ne fait pas cela, on se retrouvera comme en 1971 avec un retard de 3 ans.

En ce qui concerne les classes, on ne peut pas arrêter de les construire. Elles correspondent à des besoins fondamentaux.

Quels sont ceux qui sont en mesure de se prononcer immédiatement sur l'une des 3 formules proposées dans le rapport de présentation ?

M. GERARD - Voyons d'abord le budget.

LE MAIRE - Si vous voulez nous allons nous arrêter là. Nous allons voir en détail l'investissement avant de passer à la section de fonctionnement.

- SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 320 000 000

en dépenses : 339 800 000

Mesdames et Messieurs, je mets le chapitre ci-dessus aux voix.

LE MAIRE - La grosse dépense dans ce chapitre, c'est la construction de la Mairie.

Mme ROCHE - Les recettes sont constituées par des emprunts ?

LE MAIRE - Les recettes sont constituées par deux subventions, l'une du Ministère de l'Intérieur représentant 12 millions et l'autre par la subvention des DOM-TOM représentant 20 millions. Ces subventions nous permettront de faire un emprunt de 288 millions avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la première tranche. A ce sujet, nous devons remercier à la fois Monsieur STIRN et Monsieur DEBRE qui sont intervenus pour obtenir ces subventions. Je dois vous dire que les grosses réparations que nous avons chiffrées à 13 millions nous avons dû les ramener à 8 millions, nous avons ramené l'acquisition d'extincteurs de 8 millions à 4 millions.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

CHAPITRE 901 - Voirie.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 837 665 000 en dépenses : 869 665 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. NATIVEL - En dépense, à l'article 215 - acquisitions de véhicules 43 500 000 Frs, est-ce qu'il y a l'achat de véhicules importants ?

LE MAIRE - Dans ce chapitre, nous avons un caterpillar pour les ordures ménagères pour la somme de 20 millions, deux cars, deux ambulances et 5 vélomoteurs pour différents plantons et surtout pour les espaces verts. Ce budget n'est pas encore voté, vous pouvez le couper, le trancher, ce ne sont là que des propositions. La liste des véhicules se chiffrait au départ à 80 millions. Nous l'avons coupée. Nous avons gardé l'essentiel.

M. TESSIER - A l'article 215, je vois qu'il est écrit parking Petit Marché 200 millions, il serait bon de signaler qu'il ne s'agit pas là uniquement du parking du petit marché.

LE MAIRE - Dans le parking du Petit Marché, il y a l'achat du terrain complémentaire, c'est-à-dire, les terrains de Madame AMELIN et de Madame ESPITALIER-NOEL qui doublent le parking actuel. Il y a la construction d'une dalle pour faire une école et une maison des jeunes.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 902 - Réseaux.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 004 950 000 en dépenses : 1 024 300 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - L'endiguement de la Ravine du Butor est prévu pour quelle époque ?

LE MAIRE - Il faut compter 2 ans encore.

M. FERRERE - Cette digue risque d'être entraînée par l'eau comme en 1952.

LE MAIRE - Il y a une crue exceptionnelle tous les 20 ans environ.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 903 - Equipement scolaire et culturel.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 269 200 000

en dépenses : 1 292 700 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - Je vois qu'il y a la construction d'un vélodrome, il est certain que ce serait très intéressant, mais est-ce qu'il ne serait pas préférable d'équiper la piscine olympique qui n'a ni un bar ni un endroit pour que les gens puissent s'assoir. Comme nous recevrons des équipes sportives de l'extérieur est-ce qu'il ne serait pas préférable d'équiper complètement la Piscine du Chaudron?

LE MAIRE - La Piscine et le vélodrome n'ont aucun rapport. Le vélodrome ne pourra se faire que s'il y a des subventions.

Mme ROCHE - Je ne pense pas que toutes les classes prévues soient vraiment nécessaires.

LE MAIRE - La construction de toutes ces classes est nécessaire. Nous avons fait de gros efforts en ce qui concerne les classes traditionnelles. Nous avons un retard à rattrapper en ce qui concerne les classes maternelles.

M. TESSIER - Je fais une remarque en ce qui concerne le Stade de Champ Fleuri : j'aime à penser que la tranche de 90 millions permettra d'avoir un stade correct car à l'heure actuelle alors que tous les travaux de ce terrain sont terminés et le drainage terminé, le terrain n'est pas praticable.

LE MAIRE - Est-ce que le centre du terrain, c'est-à-dire le terrain de rugby-foot est drainé ?

M. FOURNEL - La plaine des jeux qui se trouve sur ces terrains n'est pas drainée et sur cette plaine, il y a une mare. Il n'a jamais été prévu de drainage sur la plaine des jeux. Il faudra demander à l'entreprise de prévoir un drainage.

M. TESSIER - A l'heure actuelle, il y a une piscine sur ce terrain. Il faudra prévoir une évacuation des eaux quand on va l'utiliser.

M. FOURNEL - La pente prévue est légèrement insuffisante. Il faudra l'accentuer.

LE MAIRE - Est-ce que les ordres ont été donnés pour rectifier la pente ?

M. FOURNEL - Non, pas encore.

M. TESSIER - Les travaux sont à la charge de qui ?

M. FOURNEL - Les travaux sont à la charge de l'entreprise.

LE MAIRE - Il faut donner des ordres pour faire rectifier cette pente.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 904 - Equipement sanitaire et social.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 10 000 000

en dépenses : 13 650 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 906 - Services industriels et commerciaux.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

en dépenses : 1 350 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

CHAPITRE 908 - Urbanisme et Habitation.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

en dépenses : 40 450 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 909 - Autres équipements

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

en dépenses : 5 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 914 - Programme pour les autres tiers.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

en dépenses : 1 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 925 - Mouvements financiers.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 32 224 465

en dépenses : 298 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+ +

RECAPITULATION DE LA SECTION INVESTISSEMENT.

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 3 474 039 465

en dépenses : 3 885 915 000

Mise aux voix, la récapitulation de la section investissement EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

+ +

LE MAIRE - Vous avez vu tous les chapitres d'investissement. Il vous appartient de décider.

M. NATIVEL - En ce qui concerne les détails d'investissement que vous avez donnés tout à l'heure, le montant paraît très important, c'est-à-dire une augmentation de 110%. Comme certaines dépenses de 1974 sont reportées sur 1975 et que l'endettement de la Commune est de l'ordre de 7,14%, en ce qui concerne l'année 1975, le budget investissement n'est pas très problématique.

Le problème c'est que dans 2 à 3 ans, on arrivera à un sur-endettement. Pour l'instant, on est encore dans des limites raisonnables.

LE MAIRE - Je pense qu'en définitive, nous avons eu une période de pointe. Il a fallu rattrapper un certain retard. Il a fallu faire face à de gros investissements. Je pense que désormais ça va augmenter beaucoup moins vite.

+ +

- SECTION DE FONCTIONNEMENT.

LE MAIRE - Je vous demande de prendre la section de fonctionnement, chapitre par chapitre.

CHAPITRE 930 - Service financier.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 5 000 000

en dépenses : 248 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

LE MAIRE - Je mets aux voix le BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 1975.

M. TANDRYA - Vous mettez aux voix le budget ou la première proposition ?

Mme ROCHE - Le budget correspond à quelle proposition ?

LE MAIRE - Le budget correspond à la première proposition. C'est la solution intermédiaire entre la troisième solution et la deuxième solution.

Est-ce que vous voulez voter le budget, c'est-à-dire, la proposition N°1 ou la proposition II ou la proposition III.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

+

+

+

LE MAIRE - Je tiens à féliciter tous ceux qui sont ici car effectivement nous avons ici des commerçants et ces commerçants ont voté à l'unanimité. Je tiens à les remercier.

(APPLAUDISSEMENTS)

Il est évident que nous avons une oeuvre à accomplir malgré les difficultés qui se présentent actuellement.

x

x

x

LE CONSEIL EST SUSPENDU PENDANT UN QUART D'HEURE

x

x

x

Vu
Saint-Denis, le 9 avril 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J.-P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
P. GIANNI

CHAPITRE 977 - Service fiscal.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 326 175 400

en dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Pour les centimes additionnels, le chiffre qui nous est donné ici, c'est-à-dire, 997 millions correspond à 19,3% d'augmentation.

Mme ROCHE - Combien avait-on prévu de centimes l'année dernière ?

LE MAIRE - L'année dernière, il y avait 9 301 centimes. A l'heure actuelle, le nombre de centimes monte à 11 096. La valeur du centime est de 88 000 F environ.

Est-ce que vous vous sentez assez informés pour voter? Est-ce que vous voulez encore des explications ?

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 3 563 490 600

en dépenses : 3 151 615 065

EXCEDENT : 411 875 535.

Mise aux voix, la récapitulation de la section de fonctionnement EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 955 - Aide sociale

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 1 000 000 en dépenses : 411 377 232

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.
ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

CHAPITRE 965 - Domaine productif des revenus.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 9 102 000 en dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.
ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

CHAPITRE 967 - Service à caractère industriel et commercial.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 23 600 000 en dépenses : 16 235 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

CHAPITRE 970 - Charges et produits non affectés;

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 19 111 000 en dépenses : 6 474 213

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

CHAPITRE 971 - Service fiscal

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 1 100 482 000 en dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

CHAPITRE 972 - Service fiscal

LE MAIRE donne lecture du chapitre.
En recettes : 961 380 000 en dépenses : 22 010 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+
+ +

LE MAIRE - Nous avons reçu une lettre de la Société S.E.G.. La DASS a fait une enquête qui conclut à supprimer 90% des tinettes. Une partie des tinettes sera remplacée purement et simplement car les gens seront raccordés aux égouts. Une autre partie des tinettes sera remplacée par des fosses "ARESS". Cela va créer un manque de recettes pour la SEG et une suppression du personnel. Actuellement, la route du Littoral a coupé son égout. En accord avec la DASS, elle traite les ordures et ensuite les déverse dans les rigoles de la Jamaïque. Ultérieurement, elle sera raccordée à la station d'épuration des eaux quand elle va fonctionner.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

CHAPITRE 945 - Sports.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 5 005 000 en dépenses : 30 110 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 950 - Services sociaux à comptabilité distincte.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 250 000 en dépenses : NEANT.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 2 000 000 en dépenses : 29 920 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 953 - Hygiène et protection sanitaire.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 600 000 en dépenses : 2 275 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

CHAPITRE 940 - Relations publiques.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 32 761 200

en dépenses : 22 049 200.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 942 - Sécurité et police.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 10 000

en dépenses : 11 259 420

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 943 - Enseignement

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 52 000

en dépenses : 158 570 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Notre Collègue TESSIER émet le voeu que les opérations de transformation des écoles primaires, des CEG en CES ne se poursuivent plus. Pour ma part, je souhaite que ces opérations ne soient plus poursuivies du moins à Saint-Denis car il est évident que psychologiquement les parents et les élèves n'ont pas l'impression d'entrer dans un CES après avoir été au CEG. D'une part, ils ne retrouvent plus les mêmes classes, les mêmes espaces et d'autre part, ces CES bien que ayant des professeurs n'ont pas les mêmes moyens que les CES de toute l'Ile, ce qui risque d'entraîner un enseignement moins développé que dans les CES D'ETAT. Je crois que cette expérience ne doit pas être renouvelée.

Mme ROCHE - A ce propos, je vous signale que le CEG de la Montagne doit être transformé en CES. La population est contre. Il serait bon que le Vice-Recteur en soit informé.

LE MAIRE - Hier, nous avons eu une réunion à ce sujet avec le Vice-Recteur. Nous sommes allés voir ce CEG parce que le Vice-Recteur voulait le transformer en CES.

M. TESSIER - Ils vont faire des propositions de principe. C'est pourquoi j'ai émis ce voeu.

LE MAIRE - Nous sommes déjà intervenus en ce sens. Hier, j'ai écrit au Vice-Rectorat en disant qu'il ne fallait pas transformer les locaux du CEG en CES.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 944 - Oeuvres sociales scolaires.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 39 800 000

en dépenses : 259 585 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

CHAPITRE 931 - Personnel permanent.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 36 700 000 en dépenses : 792 750 000

Mesdames et Messieurs, je mets le chapitre ci-dessus aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 50 000 en dépenses : 199 300 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. HOARAU - A la station de traitement de la Bretagne, on s'est aperçu que cette station que nous avons doublée est utilisée à peu près à moitié de sa capacité. Par contre, on pompe toute la journée au puits du Chaudron. Cela fait qu'il y a une consommation énorme d'électricité pour le puits du Chaudron alors que l'eau qui peut venir de la Bretagne par gravité, qui peut-être traitée par cette station que nous avons doublée à grand frais n'est pas utilisée. Il faudrait demander à l'EER d'utiliser au maximum l'eau de la Bretagne et de pomper uniquement pour l'appoint à cette région. Ils pompent à 100% et l'eau de la Bretagne sert d'appoint alors que c'est le contraire qui devrait être fait pour ne pas dépenser toute cette électricité pour le pompage.

Mme PAYET - Je ne suis pas pour, car de temps en temps, nous aurons des pénuries d'eau.

M. TESSIER - A saint-Denis, il y a des fontaines qui coulent en permanence des lampadaires qui sont presque toujours éteints et des nids d'oiseaux qui ne sont pas enlevés malgré que l'EER ait été prévenue.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 934 - Administration générale.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 301 000 en dépenses : 337 700 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 936 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 111 000 en dépenses : 604 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

+